

## FICHE PAYS

## TUNISIE

## CONTEXTE GÉNÉRAL



Monnaie : Dinar tunisien (3,35 DT = 1 €)  
 IDH (2018) : 0,739 - 91<sup>ème</sup> rang mondial / 189  
 Population : 11,7 millions (2019, source BM)  
 Part de la population urbaine : 69 %  
 Contexte politique : L'actuel président Kaïs Saïed a été élu en 2019 pour 5 ans.  
 Dernières élections législatives : 6 octobre 2019  
 Dernières élections municipales : 6 mai 2018

**Organisation territoriale :**

Le territoire est organisé en 24 Gouvernorats dirigés par un gouverneur nommé par le Président de la République. Depuis la nouvelle Constitution de février 2014 promulguée suite à la révolution, la Tunisie s'est engagée dans un processus de décentralisation.

## LES ENJEUX DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Tunisie est l'un des pays d'Afrique du Nord où la **ressource en eau est particulièrement rare** (450m<sup>3</sup>/hab/an), situation qui est amenée à s'aggraver avec le changement climatique. A cette problématique s'ajoute la salinisation des aquifères côtiers due à l'élévation du niveau de la mer.

De plus, la **ressource est inégalement répartie**, 80% étant concentrée dans la partie Nord du pays. D'importantes infrastructures de stockage et transfert d'eau ont contribué à réduire ces inégalités territoriales. Le taux de mobilisation des ressources s'élève à présent à 90%, tandis que les ressources souterraines sont surexploitées.

Dans ce contexte, la politique sectorielle en cours de révision, met l'accent sur les ressources non conventionnelles, via la réutilisation des eaux usées traitées et la désalinisation (déjà largement engagée ces dernières décennies), tout en développant les approches Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Le **taux d'accès à l'eau** a considérablement progressé ces dernières décennies, atteignant à présent **98 %**. Cette donnée qui masque cependant des disparités entre le milieu urbain (100 %) et rural (95%) et des **disparités territoriales**, (87 % pour la partie Nord-Ouest). De plus, environ 250 000 personnes (sur 11 millions d'habitants) utilisent des sources et puits non protégés. Le **taux d'accès à l'assainissement est de 92%**, néanmoins 900 000 personnes utilisent des installations d'assainissement non améliorées. Six gouvernorats des régions nord-ouest et centre-ouest concentrent ces problématiques : Béja, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Le Kef et Siliana.

A noter que la Tunisie figure parmi les pays à forte consommation d'eau minérale, occupant le 12<sup>ème</sup> rang à l'échelle mondiale.

## LES ACTEURS

Le **Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP)** est chargé de mettre au point les stratégies pluriannuelles en matière de gestion des ressources hydriques.

La **Société d'Exploitation du Canal et des Adductions des Eaux du Nord (SECADENORD)** gère des infrastructures hydrauliques (barrages et transferts) et le Bureau de Planification des Equilibres Hydrauliques (BPEH) planifie les quantités en eau allouées aux différents systèmes irrigués au niveau national et dans chaque grand bassin versant.

La **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE)**, établissement public sous la tutelle du MARHP, assure la gestion de stations de potabilisation, de forages et de réseaux de distribution, pour desservir la totalité de la population urbaine et environ 50% de la population rurale. La SONEDE est confrontée au vieillissement des réseaux et à la raréfaction des ressources, qui conduit à intensifier le taux de renouvellement afin d'améliorer les rendements (70,3% en 2017) et développer le dessalement d'eau saumâtre.

Les **Groupements de développement agricole (GDA)**, organisations communautaires, sont chargées localement de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine et/ou à l'agriculture irriguée, dans les zones rurales non desservies par la SONEDE. Intervenant pour le compte de la Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux (DGGREE) du MARHP, ils s'approvisionnent auprès de la SONEDE ou bien via leurs propres ressources. **Les GDA sont confrontés à un manque de moyens techniques et financiers et à un besoin de renforcement de leurs compétences, pour être en mesure d'assurer ce service de façon satisfaisante.**

Par ailleurs, il subsiste une part de la population qui s'approvisionne au moyen de puits privés non contrôlés ou de systèmes de collecte d'eau de pluie, appelés « majels ».

## DOCUMENTS ET RESSOURCES

Sources des données indiquées dans cette fiche

SONEDE : [www.sonede.com.tn](http://www.sonede.com.tn)

L'ONAS : [www.onas.nat.tn](http://www.onas.nat.tn)

MARH portail des données ouvertes, section eau potable :  
<http://www.agridata.tn/fr/group/eau-potable>

[Eau et assainissement pour tous en Tunisie, un objectif réaliste, rapport de la BM, 2019](#)

[Rapport national du secteur de l'eau 2017, MARHP, BPEH](#)

[Code des eaux 2010](#)

[Guide pour l'action : transfert de la gestion des périmètres publics irrigués aux associations d'irrigants en Tunisie, CIRAD, 2017](#)

[Mise en œuvre du droit humain à l'eau : Un cas, pratique, la Tunisie, SONEDE, IME, 2021](#)

[Plus d'informations](#)

## QUELQUES PROJETS EN COURS

Avec le soutien de l'AEAG, le MEAE, et la Région Occitanie, et l'expertise de l'association HAMAP, la commune de Ramonville Saint Agne entretient une coopération décentralisée avec la **commune littorale de Melloulech**. (Gouvernorat de Mahdia), pour y développer l'accès à l'eau et l'assainissement. [Plus d'informations](#)

L'AERMC soutient un programme pluriannuel 2019-2021 d'assainissement individuel dans des zones rurales de l'**Oasis de Gabès**, porté par la mairie de Levie et l'association Horizon Solidarités. [Plus d'informations](#)

La métropole de Barcelone accompagne la **municipalité de Gabès** dans sa stratégie de mobilisation des eaux pluviales en tant que ressources non conventionnelles, dans le cadre d'un partenariat soutenu par l'UE, avec le concours de MedCités, en association avec l'INSA Lyon et l'IME. [Plus d'informations](#)

L'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (AGIRE), programme de coopération entre le MARHP et la GIZ achevé en 2019 a permis la mise en place d'un comité de GIRE dans le **gouvernorat de Kairouan**.

## CONTACTS

Institut Méditerranéen de l'Eau (IME):  
[mroussel@ime-eau.org](mailto:mroussel@ime-eau.org)

pS-Eau : Mélodie Boissel  
[melodie.boissel@pseau.org](mailto:melodie.boissel@pseau.org)  
Christophe Brossé [med@pseau.org](mailto:med@pseau.org)

Les **Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA)**, services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, sont chargés de la création et du suivi des GDA, de la réalisation des projets d'irrigation et d'approvisionnement en eau à l'échelle régionale, dont la gestion sera confiée aux GDA ou assurée en direct pour les grands périmètres irrigués. Ils contrôlent l'utilisation du DPH (domaine publique hydraulique) régional et définissent les conditions d'approvisionnement en eau des GDA en concertation avec la SECADENORD et la SONEDE.

L'**Office National d'Assainissement (ONAS)**, établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, assure les services d'assainissement (collecte et traitement) pour 61% de la population, majoritairement en zone urbaine (91%).

**Dans les 110 (sur 283) communes rurales non desservies par l'ONAS, il n'y a pas d'autorité officiellement désignée** pour assurer les services d'assainissement. Il revient à la population de s'organiser pour mettre en place des systèmes d'assainissement autonomes : il est estimé qu'un million de Tunisiens, vivant en milieu rural, utilisent 900 000 installations d'assainissement non améliorées.

Des stratégies sont en cours d'élaboration à la fois pour étendre le périmètre d'action de l'ONAS afin d'équiper les localités rurales en systèmes d'assainissement collectif ; et aussi pour accompagner les ménages à mettre en place des systèmes d'assainissement autonomes performants.

## REGLEMENTATION, STRATEGIES ET PROGRAMMES NATIONAUX

La Tunisie s'engage à fournir un accès à l'eau à domicile pour toute sa population d'ici 2030, en adoptant l'ODD 6 et en inscrivant le droit à l'eau dans sa nouvelle constitution de 2014.

La **future stratégie Eau 2050**, en cours d'élaboration, se donnera pour objectifs d'accélérer l'accès à l'assainissement en milieu rural en clarifiant les responsabilités de l'ONAS et des GDA, de renforcer le contrôle du DPH par l'instauration d'une police de l'eau, de faciliter les modalités de contractualisation avec le secteur privé, de renforcer la réutilisation de l'eau usée traitée, de refondre la stratégie tarifaire afin de tendre à un recouvrement du coût des services.

Le **nouveau code de l'eau** (révision du code de l'eau de 1975, revu en 2010) prévoit en particulier l'instauration de conseillers régionaux chargés de la concertation concernant la gestion des ressources en eau. Il est critiqué dans sa version actuelle, pour sa politique de décentralisation et de participation citoyenne jugées insuffisantes, le manque d'engagement pour accélérer l'accès à l'assainissement en zone rurale, la trop grande participation prévue pour le secteur privé, ainsi que l'absence d'une approche genre et de stratégie de gestion des eaux pluviales.

La **Stratégie de mobilisation des ressources en eau** de 2010, a évolué, depuis ses premières versions de 1990 et en 2001 orientées sur la gestion de l'offre, vers une gestion par la demande, en introduisant également une approche GIRE.

Le **Fonds de bonne gestion des systèmes d'eau en milieu rural (FBG)**, mené dans le cadre d'un programme GIRE pluriannuel financé par la GIZ, vient en appui aux GDA dans les cinq gouvernorats ciblés (Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine, Mahdia et Sfax) et prévoit la réhabilitation de systèmes d'AEP et de PMH en milieu rural.

## TARIFICATION

Les tarifs de la SONEDE sont basés sur une structure par tranches progressives, avec une première tranche de consommation de 20 m<sup>3</sup>/j pour 3.350 DH/mois (TTC). Ils ont été fixés par **décret gouvernemental en 2017** et sont depuis inchangés et constants à travers tout le pays. Les tarifs facturés par les GDA aux usagers sont en revanche très variables, allant de 0,5 DT à 1.25 DH/mois.

En intégrant les tarifs de l'ONAS, différenciés selon les catégories d'usagers (domestique, touristique, industriel, administratif), **le coût groupé des services d'eau et d'assainissement ne dépasse pas 2% du SMIC (429 DT)**.

Ces tarifs sont particulièrement bas au regard du taux maximum estimé par l'OMS de 3,5% des revenus d'un ménage moyen et ne permettent pas le recouvrement des coûts des services (69 %).

